



TEXTE ADOPTÉ n° 253  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

29 mars 2019

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord  
entre le Gouvernement de la République française et  
le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria  
relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 468 (2016-2017), 413, 414 et T.A. 96 (2017-2018).*

*Assemblée nationale : 899 et 1412.*

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces, signé à Paris le 16 juin 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 mars 2019.*

*Le Président,*  
*Signé : RICHARD FERRAND*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 899.

ISBN 978-2-11-154182-5



9 782111 541825

ISSN 1240 - 8468